

Seul le texte prononcé fait foi

**Allocution pour les 110 ans de
l'entreprise FIXIT de Bex, le 27 octobre
2006**

**Intervention de
M. Pascal Broulis
Président du Conseil d'Etat**

C'est avec plaisir que je fête avec vous cet anniversaire. Comme président du Gouvernement vaudois, je vous apporte ses meilleurs messages et ses vœux.

Je viens toujours avec émotion à Bex non seulement parce que j'aime ce lieu, non seulement parce que mon Département est le garant de l'antique régale du sel, mais aussi parce que Bex est le berceau du canton de Vaud.

Ce sont en effet les mineurs bellerins qui les premiers en mars 1798 ont brandi la bannière verte et blanche avec la devise « Liberté et patrie ». Notre drapeau est l'œuvre de François Samuel Wild, inspecteur des mines et salines de Bex. Vous n'êtes pas si anciens, mais vous n'avez pas à rougir de votre âge. Et tout comme les salines, vous participez au savoir-faire de la région en matière de travail minier.

Il est rare de fêter les 110 ans d'une entreprise. Deux jubilés et deux lustres, ce n'est pas rien. C'est une preuve de réussite. C'est une preuve de qualité.

Vos produits sont connus dans les milieux de la construction et des services constructeurs de l'administration cantonale. Nos architectes, nos conservateurs des monuments historiques vantent les produits issus de l'usine de Bex.

Votre apport au développement économique de notre canton et du Chablais n'est pas mince. Le Conseil d'Etat est sensible à ce thème. Je souhaite vous communiquer les trois options stratégiques qu'il a prises dans ce domaine. Il le fait en particulier dans son projet de loi d'appui au développement économique actuellement en consultation. Ce projet émane du Département de l'économie en main de ma collègue Jacqueline Maurer.

Premièrement : la recherche de croissance économique basée sur la qualité et le long terme.

Deuxièmement : la recherche de différenciation et d'excellence au niveau régional et cantonal dans un environnement concurrentiel qui se durcit sans cesse.

Troisièmement : l'assainissement de nos finances publiques ; la crédibilité de l'Etat en dépend. La solidité de nos institutions en découle.

Les deux premiers points concernent directement notre tissu économique et donc votre entreprise

Les plus-values économiques d'une région proviennent du développement des activités des entreprises existantes de la création de nouvelles entreprises et de l'implantation de sociétés extérieures.

Dans ce contexte, la tâche des autorités est de créer des conditions cadre optimales ou des « règles du jeu ».

C'est-à-dire un ensemble de lois qui encadre l'activité économique. Les autorités veillent, ce faisant, à préserver la compétitivité de la place économique.

Les autorités doivent mettre en place des instruments de promotion économique, d'une part compatibles avec la politique de développement définie et, d'autre part, en évitant les distorsions de concurrence et en assurant l'égalité de traitement.

A cet égard, les années 2005 et 2006 ont été marquées par une activité de cadrage rigoureux. Le Conseil d'Etat s'est penché sur cette problématique et a arrêté sa politique de développement économique. D'où le projet de loi que j'ai mentionné.

Il vise à clarifier, simplifier et coordonner. Cette loi permettra de cibler les interventions de l'Etat sur les branches et activités retenues par le Conseil d'Etat

Elle permettra de valoriser les potentiels économiques des régions selon leurs propres problématiques. Dans votre région, ce sera surtout le tourisme et le soutien à votre pôle de développement...

L'Etat entend soutenir différents projets. Je pense à des études et des réalisations inscrites dans des chaînes de valeur ajoutée territoriale. Il s'agit par exemple de l'embauche d'un chef de projet pour la mise en réseau de producteurs de produits du terroir, à la création de centre de découverte touristique de la nature ou à l'équipement d'une zone industrielle.

Je pense aussi à l'amélioration de la productivité, de la capacité d'innovation et de l'internationalisation des entreprises.

Par exemple le dépôt de brevet, la participation à une foire ou encore l'aide à la formation technologique des employés d'une entreprise.

Je pense enfin à l'alimentation des fonds régionaux qui favorisent le maintien et la création de richesses et d'emplois à l'échelle locale.

Sous réserve d'une participation régionale équivalente, le canton apportera, dans la limite de son budget, un soutien financier à ces fonds qui offrent des prêts ou des aides à fonds perdus à des projets de développement économique.

Ce projet de loi touche tous les secteurs économiques de manière directe comme l'industrie, le tourisme ou indirecte comme la construction par les investissements publics et l'agriculture pour la valorisation des produits régionaux.

L'Etat entend ainsi stimuler la création de projets pour soutenir le dynamisme des acteurs privés.

Mais assez parlé. Je ne dirais plus qu'une chose : bon anniversaire à vous !